

Département du Rhône

Commune de Claveisolles

3

Liste des
Servitudes
d'Utilité Publique



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Carte Communale



ELABORATION

Approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du 17 Septembre 2012

Approuvé par arrêté préfectoral en date du

- 1 .

- 2 .

- 3 .

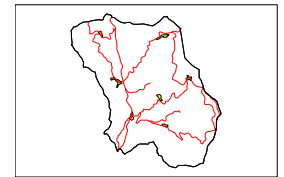
- 4 .

- 5 .

REVISION

DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE
CLAVEISOLLES

N° INSEE
69060



DDE 69

Service Prospective et Planification
Unité Procédures Administratives
33 Rue Moncey - 69421 LYON 03

☎ 04.78.62.50.50

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés constructions et exploitations de pipes lines
		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
		A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I3	Transport de gaz
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I4	Transport d'électricité
		A5	Canalisations publiques eau potable		I5	Transport de produits chimiques
E		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
		AC3	Réserves naturelles		PM1	<i>Risques naturels (voir plan de prévention spécifique)</i>
		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM2	Installations classées (voir plan spécifique et règlement).
G		Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'armée de l'air		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	<i>Transmissions radioélectriques</i> <i>protection contre les obstacles</i>
		Ar6	Champ de tir		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
N					PT4	Elagage relatif aux lignes télécom
		AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		T1	<i>Chemins de fer</i>
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
D		EL7	Alignements			
		EL10	Parcs nationaux			
E		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Echelle :

Etabli : FEVRIER 2009

Modifié : DECEMBRE 2009

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CLAVEISOLLES
Saisie le :	25/02/2009
Servitude :	PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.
Référence (s) :	Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application de la loi n° 87-565 du 22/07/87 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.
Service(s) responsable(s) :	DDE du RHONE Service Environnement Risques et Développement Durable Mission Risques 33, Rue Moncey 69421 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.69
Acte(s) institutif(s) :	A.P. n°2008-5558 du 31/12/2008 (RAA de 02/2009).
Caractéristique(s) :	Plan de prévention des risques naturels inondation de la vallée de l'AZERGUES. Ce plan comprend : <ul style="list-style-type: none"> - un rapport de présentation - le règlement - le zonage réglementaire (1 plan par commune au 1/5000e) - l'atlas des documents graphiques explicatifs (16 cartes des aléas et 16 cartes des enjeux). Ce PPR délimite 4 zones : <ul style="list-style-type: none"> - la ZONE ROUGE, fortement exposée au risque, ou à préserver strictement ; - la ZONE ROUGE "EXTENSION", faiblement ou moyennement exposée au risque mais située dans un champ d'expansion des crues à préserver avec présence de bâti existant ; - la ZONE BLEUE, faiblement ou moyennement exposée au risque et située dans une zone urbanisée ; - la ZONE BLANCHE, non exposée au risque d'inondation de l'Azergues et de ses affluents mais susceptible d'aggraver ce risque par ruissellement : cette zone est appelée "zone d'apport en eaux pluviales".

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE PM1

Code de l'environnement :

- ↳ *Articles L562-1 à L562-9*
- ↳ *Articles R562-1 à R562-10*
- ↳ *Article R562.12*

* * *

Article R562-12 :

« Le décret du 20 octobre 1937 relatif aux plans de surfaces submersibles, le décret n°92-273 du 23 mars 1992 relatif aux plans de zones sensibles aux incendies de forêt et le décret n°93-351 du 15 mars 1993 relatif aux plans d'exposition aux risques naturels prévisibles, abrogés par le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995, demeurent en vigueur en tant qu'ils sont nécessaires à la mise en œuvre des plans de surfaces submersibles, des plans de zones sensibles aux incendies de forêt et des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles valant plan de prévention des risques naturels prévisibles en application de l'article L562-6. »



A Lyon le 30/01/2009

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : **CLAVEISOLLES**

Saisie le : 26/09/2000

Servitude : **PT2** Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.

Référence(s) : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des art. L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

Service(s) responsable(s) : FRANCE TELECOM

UNITE d'INTERVENTION de LYON
654 Cours du 3ème Millénaire
69792 SAINT PRIEST CEDEX
Tél : 04.37.44.60.00

Acte(s) institutif(s) : Décret 17/06/1980.

Caractéristique(s) : Réseau hertzien de VILLEFRANCHE : tronçons CLAVEISOLLES-Mont Soubran ... VILLEFRANCHE SUR SAONE ; LAMURE SUR AZERGUES ... CLAVEISOLLES-Mt Soubran ; BELLEROUCHE-Les Echarmeaux ... CLAVEIZOLLES-Mt Soubran.
I - Zone secondaire de dégagement autour des stations : BELLEROUCHE-Les Echarmeaux (42.22.015) - VILLEFRANCHE sur SAONE (69.22.010) - CLAVEISOLLES-Mont Soubran (69.22.011) - LAMURE SUR AZERGUES (69.22.013).
II - Zone spéciale de dégagement partiel sur le parcours des trois faisceaux.

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE PT2

↳ *Code des Postes et des communications électroniques : articles L.54 à L.56-1,
R.21 à R.26.*



A Lyon le 30/01/2009

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : **CLAVEISOLLES**

Saisie le : 07/05/1997

Servitude : **T1** Servitudes relatives aux chemins de fer.

Référence (s) : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer et l'art. 6 du décret du 30/10/1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.

Service(s) responsable(s) :
S.N.C.F.
Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est
Immeuble le Rhodanien
5 et 6 Place Charles Béraudier
69428 LYON Cedex 03
Tél : 04.78.65.53.62

Acte(s) institutif(s) : Lois et décrets du 19 juin 1857 ; Lois des 25 juillet 1882 et 20 novembre 1883.

Caractéristique(s) : Ligne SNCF (775 000) de PARAY-LE-MONIAL à GIVORS-CANAL.

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE T1

- ↳ *Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer.*
- ↳ *Loi du 29 décembre 1892 (occupation temporaire).*
- ↳ *Code de la voirie routière : article L114-8.*
- ↳ *Décret du 22 mars 1942 sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local, modifié par le décret n° 90-661 du 26 juillet 1990 (article 73.7) et décret n° 94-561 du 30 juin 1994*
- ↳ *Décret n° 80.331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement général des industries extractives, et circulaire d'application du 7 mai 1980 et documents annexés à la circulaire.*
- ↳ *Fiche note 11.18 BIG n° 78.04 du 30 mars 1978.*